



RÈGLEMENT NUMÉRO 1231

décrétant un emprunt de 1 017 000\$ pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de construction des conduites d'égout pluviale, de la réfection complète de la chaussée sur la rue Dubé et de la surveillance des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 017 000\$.

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 21 mars 2016 à 20h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents madame et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Lagacé	District 5

Sous la présidence de monsieur le maire suppléant John Butler.

Tous membres du conseil et en formant le quorum.

ATTENDU QUE des travaux de réfection des infrastructures du réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial de la rue Dubé sont nécessaires;

ATTENDU QUE le règlement 1216 décrétant un emprunt pour la confection des plans et devis est entré en vigueur le 13 mai 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux ainsi que tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du 10 février 2016 par monsieur le conseiller Pierre Morabito;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Que le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, des travaux de construction des conduites d'égout pluviale et de la réfection complète de la chaussée sur la rue Dubé, y compris la surveillance des travaux et à emprunter une somme de 1 017 000\$ pour assumer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

L'estimation détaillée des coûts préparée par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 14 mars 2016 (Annexe A) et celle préparée par monsieur Alexandre Latour, ing., de la firme Équipe Laurence, Experts-Conseils, datée du 19 février 2016 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 1 017 000\$ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 18% de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont situés à l'intérieur du périmètre liséré en rouge tel qu'il appert au plan joint au présent règlement sous l'annexe C, daté du 25 février 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 17% de l'emprunt pour la portion visant la réfection des conduites d'égout, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout sanitaire municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en rouge par le plan joint au présent règlement sous l'annexe D, daté du 25 février 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 26% de l'emprunt pour la portion visant la réfection des conduites d'égout, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en rouge par le plan joint au présent règlement sous l'annexe E, daté du 25 février 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 39% de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 8

Que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 9

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 10

Que le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 11

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	10 février 2016
Adoption	21 mars 2016
Approbation — Personnes habiles à voter	6 avril 2016
Approbation MAMOT	6 juin 2016
Entrée en vigueur le	15 juin 2016

Signé à Sainte-Adèle, ce 6^e jour du mois de juillet de l'an 2016.

(s) Robert Milot

(s) Simon Filiatreault

Robert Milot
Maire

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION**RÈGLEMENT NUMÉRO 1231**

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

Règlement numéro 1231 décrétant un emprunt de 1 017 000\$ pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de construction des conduites d'égout pluviale, de la réfection complète de la chaussée sur la rue Dubé et de la surveillance des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 017 000\$.

Par le conseil	21 mars 2016
Personnes habiles à voter	6 avril 2016
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	6 juin 2016

(s) Robert Milot

(s) Simon Filiatreault

Robert Milot
Maire

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, de construction de conduites d'égout pluvial et de réfection de la chaussée sur la rue Dubé

RÈGLEMENT 1231

Coût des travaux

Coût des travaux (Annexe B) 812 375 \$

Frais incidents

Honoraires de surveillance	18 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	10 000 \$	
Honoraires d'arpenteurs	2 500 \$	
Avis divers et permis	3 000 \$	
Taxes	45 952 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	75 000 \$	
Frais de financement	50 173 \$	204 625 \$

Coût total du projet

1 017 000 \$

Financement

Emprunt 20 ans 1 017 000 \$


Brigitte Forget
Trésorière
Le 14 mars 2016

ANNEXE « B »

DATE : Le 19 février 2016
PROJET : Rue Dubé
**Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
et des réseaux d'aqueduc et d'égouts**
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.19



RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS
RÉSUMÉ

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER	
2.0	DÉMOLITION	8 750 \$
3.0	CONDUITE D'EAU POTABLE	139 150 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	133 350 \$
5.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE	195 300 \$
6.0	FOSSÉS LATÉRAUX	300 \$
7.0	TERRASSEMENT	79 850 \$
8.0	FONDATIONS DE CHAUSSÉE	65 625 \$
9.0	ENROBÉS BITUMINEUX	51 350 \$
10.0	BORDURE ET TROTTOIR	32 650 \$
11.0	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUSSÉE	65 050 \$
12.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 000 \$
13.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES	40 000 \$
	Sous-total	812 375 \$
	TPS (5 %)	40 619 \$
	TVQ (9,975 %)	81 034 \$
	TOTAL	934 028 \$

ÉQUIPE LAURENCE, *experts-conseils*

Alexandre Latour, ing.

DATE : Le 19 février 2016
 PROJET : Rue Dubé
 Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOITS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER ► CCDG, section 10 <ul style="list-style-type: none"> ▪ locaux de chantier ▪ détournement de la circulation par secteur et maintien de la circulation locale ▪ signalisation des travaux ▪ protection des utilités publiques ▪ nettoyage et régalage final ▪ arpentage de construction ▪ relevé <i>tel que construit</i> (réf. : devis section 2B, article 14) ▪ frais généraux et autres frais ▪ nettoyage journalier des surfaces (devis section 2B, art. 10) ▪ montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent bordereau 	---	---	---	X
2.0	DÉMOLITION				
2.1	Enlèvement du pavage existant <ul style="list-style-type: none"> ▪ pulvérisation (ou excavation) du pavage existant ▪ épaisseur de ±100 mm ▪ incluant traits de scie ▪ disposition hors du site 	1 750	m ²	5,00 \$	8 750 \$
3.0	CONDUITE D'EAU POTABLE ► BNQ 1809-300 ► Tous les boulons et écrous doivent être en acier inoxydable de type 304				
3.1	Installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable, avec protection incendie <ul style="list-style-type: none"> ▪ la purge devra se déverser dans le réseau pluvial 	---	---	GLOBAL	15 000 \$
3.2	Conduite d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> ▪ CPV, 150 mm Ø, DR-18 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant ruban de détection ▪ incluant fil de cuivre n° 8 attaché à la bride des poteaux-incendie 	295	m.lin	160,00 \$	47 200 \$
3.3	Branchements de service <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la conduite principale à l'emprise ▪ incluant vanne d'arrêt à installer dans la limite de l'emprise ▪ incluant raccordement sur le branchement de la résidence, possibilité de différents matériaux et diamètres ▪ 20 mm Ø, cuivre K-mou ▪ boîte de service en fonte 	26	unité	1 200,00 \$	31 200 \$

DATE : Le 19 février 2016
 PROJET : Rue Dubé
 Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOITS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
3.0	CONDUITE D'EAU POTABLE (suite)				
3.4	Poteau d'incendie avec STORZ <ul style="list-style-type: none"> ▪ modèle D67M PREMIER ▪ 2 sorties 65 mm Ø ▪ 1 sortie STORZ 100 mm Ø ▪ incluant conduite et vanne 150 mm Ø ▪ incluant protection cathodique ▪ fourniture et mise en place, incluant pierre nette et géotextile 	3	unité	5 500,00 \$	16 500 \$
3.5	Raccordement sans pression au réseau existant <ul style="list-style-type: none"> ▪ travaux exécutés avec autorisation préalable ▪ incluant "T" et raccords ▪ avec clapet anti-retour 	2	unité	4 000,00 \$	8 000 \$
3.6	Vanne d'arrêt <ul style="list-style-type: none"> ▪ 150 mm Ø ▪ boîte de vanne anti-charrue en fonte 	6	unité	1 500,00 \$	9 000 \$
3.7	Désaffectation des conduites d'aqueduc 150 mm Ø <ul style="list-style-type: none"> ▪ disposition hors du site ▪ incluant enlèvement des vannes d'arrêt existantes et obturation à la conduite maitresse ▪ incluant enlèvement des vannes et poteaux d'incendie ▪ note : les poteaux d'incendie et vannes devront être livrés et remis à la ville, à moins d'avis contraire 	---	---	GLOBAL	6 000 \$
3.8	Essais et critères d'acceptation <ul style="list-style-type: none"> ▪ nettoyage, désinfection et essais ▪ test de conductivité 	---	---	GLOBAL	1 500 \$
3.9	Isolant thermique extrudé				
3.9.1	Isolant thermique extrudé (ép. 50 mm) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type HI-40 ▪ pour utilisation sous le sol 	75	m ²	30,00 \$	2 250 \$
3.9.2	Isolant thermique extrudé (ép. 25 mm) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type HI-40 ▪ pour utilisation sous le sol 	75	m ²	20,00 \$	1 500 \$
3.10	Puits d'exploration <ul style="list-style-type: none"> ▪ BNQ 1809-300, article 12.2.22 	5	unité	200,00 \$	1 000 \$

DATE : Le 19 février 2016
 PROJET : Rue Dubé
 Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOITS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
4.0	ÉGOUT SANITAIRE				
	► BNQ 1809-300				
4.1	Désaffectation des conduites d'égouts sanitaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ disposition hors du site ▪ incluant regards ▪ incluant branchements existants 	---	---	GLOBAL	4 000 \$
4.2	Conduite d'égout sanitaire				
4.2.1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC, 250 mm Ø, DR-35 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ la conduite d'égout sanitaire restera en fonction durant les travaux 	230	m.lin.	160,00 \$	36 800 \$
4.2.2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC, 250 mm Ø, DR-25 ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant raccord DR-25 à DR-35 ▪ la conduite d'égout sanitaire restera en fonction durant les travaux ▪ incluant 2 rubans indiquant ``Égout sanitaire`` coller sur la conduite 	70	m.lin.	175,00 \$	12 250 \$
4.3	Regard d'égout sanitaire				
4.3.1	Regard d'égout sanitaire RC-1200 <ul style="list-style-type: none"> ▪ regard circulaire en béton armé ▪ incluant déflecteur si la hauteur de chute supérieure à 0,6 m ▪ incluant étanchéité des joints 	4	unité	5 000,00 \$	20 000 \$
4.3.2	Regard d'égout sanitaire RC-1200 <ul style="list-style-type: none"> ▪ regard circulaire en béton armé ▪ incluant déflecteur si la hauteur de chute supérieure à 0,6 m ▪ incluant étanchéité des joints ▪ Raccordement des regards d'égouts sanitaires sur la conduite existante ▪ incluant pompage des eaux et déviation 	3	unité	7 500,00 \$	22 500 \$
4.4	Branchement d'égout sanitaire de la conduite principale jusqu'à l'emprise <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC, 150 mm Ø, DR-28, de couleur blanche ▪ raccordement aux branchements existants → le type de conduites à raccorder et leur diamètre seront confirmés au chantier	29	unité	1 200,00 \$	34 800 \$
4.5	Essais pour vérifier la conformité du réseau d'égout sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ conforme aux normes du BNQ ▪ aux acceptations provisoire et finale 	1	unité	3 000,00 \$	3 000 \$

DATE : Le 19 février 2016
 PROJET : Rue Dubé
 Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOITS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE				
	► CCDG, section 12				
5.1	Conduite pluviale gravitaire				
5.1.1	Conduite pluviale PVC, 300 mm ø , DR-35 <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage 	75	m.lin	200,00 \$	15 000 \$
5.1.2	Conduite pluviale PVC, 300 mm ø , DR-25 <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant raccord DR-35 à DR-25 	225	m.lin	300,00 \$	67 500 \$
5.2	Ponceau PEHD 450 mm ø, classe R-320 <ul style="list-style-type: none"> ▪ 450 mm ø, classe R-320 ▪ incluant enlèvement et disposition du ponceau existant ▪ paroi intérieure lisse ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage 	32	m.lin	250,00 \$	8 000 \$
5.3	Puisard circulaire				
5.3.1	Avec grille rectangulaire T-3 ajustable <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant conduite de raccordement CPV, DR-35 200 mm ø ▪ type PB-1, 600 mm ø 	8	unité	3 000,00 \$	24 000 \$
5.3.2	Avec grille circulaire ajustable <ul style="list-style-type: none"> ▪ type PEHD, 600 mm ø 	1	unité	2 500,00 \$	2 500 \$
5.4	Regard pluvial				
5.4.1	Regard pluvial RP-1200 (RP-05) <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant couvercle circulaire ▪ incluant raccordement tel que détail ▪ incluant conduite de trop plein ▪ incluant régulateur de débit → <i>Caractéristique régulateur: débit : 20,1l/sec---Hauteur d'eau: 1,3m---type 125VHV-2 de John Meunier</i>	1	unité	6 500,00 \$	6 500 \$
5.4.2	Regard pluvial RP-1200 <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant grille circulaire 	5	unité	5 500,00 \$	27 500 \$
5.4.3	Travaux RPE-02 <ul style="list-style-type: none"> ▪ régulateur de débit existant à enlever et à réinstaller ▪ obturation avec béton de l'ouverture de l'ancienne conduite ▪ percement du regard pour l'installation de la nouvelle conduite ▪ raccordement de la nouvelle conduite 	---	---	GLOBAL	1 500 \$

DATE : Le 19 février 2016
 PROJET : Rue Dubé
 Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
5.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE (suite)				
5.5	Tranchée drainante <ul style="list-style-type: none"> ▪ tel que détails ▪ drain 150 mm Ø, perforé, classe R-320 ▪ incluant pierre nette et géotextile, type III ou IV ▪ incluant raccordement aux puisards (voir détail) 	360	m.lin.	30,00 \$	10 800 \$
5.6	Raccordement au regard existant (coin Gagné) <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant les raccords 	1	unité	3 000,00 \$	3 000 \$
5.7	Raccordement au regard RP-06 (coin Maurice-Aveline) <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant les raccords 	1	unité	3 000,00 \$	3 000 \$
5.8	Essais et critère d'acceptation <ul style="list-style-type: none"> ▪ conforme aux normes BNQ ▪ acceptation provisoire 	---	---	GLOBAL	1 500 \$
5.10	Branchement de service				
5.10.1	Branchement de service 150 mm Ø <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la conduite principale à l'emprise ▪ incluant raccordement sur le branchement de la résidence, possibilité de différents matériaux et diamètres ou bouchons ▪ branchement PVC, DR-28 de couleur verte 	23	unité	1 000,00 \$	23 000 \$
5.10.2	Branchement de service 300 mm Ø <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la conduite principale à l'emprise avec bouchon ▪ branchement PVC, DR-35 	1	unité	1 500,00 \$	1 500 \$
6.0	FOSSÉS LATÉRAUX				
6.1	Fossés latéraux à creuser ou reprofiler dans le mort-terrain <ul style="list-style-type: none"> ▪ enlèvement et disposition des broussailles ▪ opération de déblai et/ou remblai ▪ incluant disposition des rebuts 	20	m.lin.	15,00 \$	300 \$

DATE : Le 19 février 2016
PROJET : Rue Dubé
**Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts**
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOITS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
7.0	TERRASSEMENT				
7.1	Déblais de 1 ^{ère} classe				
7.1.1	En tranchée commune <ul style="list-style-type: none"> ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels ▪ forage et dynamitage 	175	m.lin.	200,00 \$	35 000 \$
7.1.2	Déblais de 1 ^{ère} classe <ul style="list-style-type: none"> ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels ▪ roc massif ▪ blocaux dynamités de plus de 1,5 m³ après l'application de facteur 2/3 	350	m ³	75,00 \$	26 250 \$
7.2	Déblais de 2 ^e classe <ul style="list-style-type: none"> ▪ excavation selon les profils longitudinaux et transversaux ▪ essai de portance, lorsque requis (CCDG, article 11.10.4) ▪ quantité au m³ et calculé selon le volume théorique ▪ les matériaux de bonne qualité devront être entreposés sur un site à l'extérieur de la zone des travaux afin de pouvoir utiliser ces matériaux au chantier si cela est requis. <ul style="list-style-type: none"> - les matériaux devront être protégés des intempéries - les matériaux excédentaires devront être disposés selon les normes en vigueur - incluant rechargement, transport et mise en place au site, lorsque requis ▪ blocaux non dynamités 	1 550	m ³	12,00 \$	18 600 \$
7.3	Excavation de mauvais matériaux sous la ligne d'infrastructure <ul style="list-style-type: none"> ▪ excavation et disposition de mauvais matériaux ▪ payable à l'article 6.2, selon les m³ mesurés 	---	---	---	INCLUS À 6.2
7.4	Remplacement des mauvais matériaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant fourniture, mise en place et compactage de matériaux MG-56 ▪ payable à l'article 7.1, selon les m³ mesurés 	---	---	---	INCLUS À 7.1

DATE : Le 19 février 2016
 PROJET : Rue Dubé
 Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOITS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
8.0	FONDACTIONS DE CHAUSSÉE				
8.1	Sous-fondation <ul style="list-style-type: none"> ▪ MG-56, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ matériaux conformes aux normes du ministère des Transports ▪ épaisseur après compactage à 95% PM : 400 mm 	2 600	t.m.	17,00 \$	44 200 \$
8.2	Fondation granulaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ MG-20, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ matériaux conformes aux normes du ministère des Transports ▪ épaisseur après compactage à 95 % PM : 200 mm ▪ incluant entrée privée 	1 075	t.m.	19,00 \$	20 425 \$
8.3	Provision pour géotextile de renforcement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Géo-9 ou TX-R ▪ chevauchement des laizes : 600 mm minimum 	200	m ²	5,00 \$	1 000 \$
9.0	ENROBÉS BITUMINEUX				
9.1	Couche unique <ul style="list-style-type: none"> ▪ type EB-14, PG 58-34 ▪ fabrication des enrobés, certification ISO requise ▪ mise en place des enrobés, certification ISO requise ▪ épaisseur : 70 mm ▪ taux de pose équivalent à 170 kg/m² ▪ incluant préparation de la surface et ajustement des services 	350	t.m.	130,00 \$	45 500 \$
9.2	Dalot en enrobé bitumineux <ul style="list-style-type: none"> ▪ enrobé bitumineux payé à la tonne métrique selon l'article 8.1 du présent bordereau ▪ préparer et confectionner mécaniquement à l'aide de gabarit sur les équipements de préparation et la paveuse 	25	m.lin.	30,00 \$	750 \$
9.3	Entrées privées en enrobé bitumineux <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant préparation avant pavage ▪ ajout de MG-20B au besoin (inclus à l'article 7.2 du présent bordereau) ▪ incluant trait de scie ▪ couche unique EB-10S ▪ bitume PG 58-34 ▪ enrobés bitumineux payés à la tonne métrique (inclus à l'article 8.1 du présent bordereau) 	340	m ²	15,00 \$	5 100 \$

DATE : Le 19 février 2016
PROJET : Rue Dubé
**Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts**
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.19

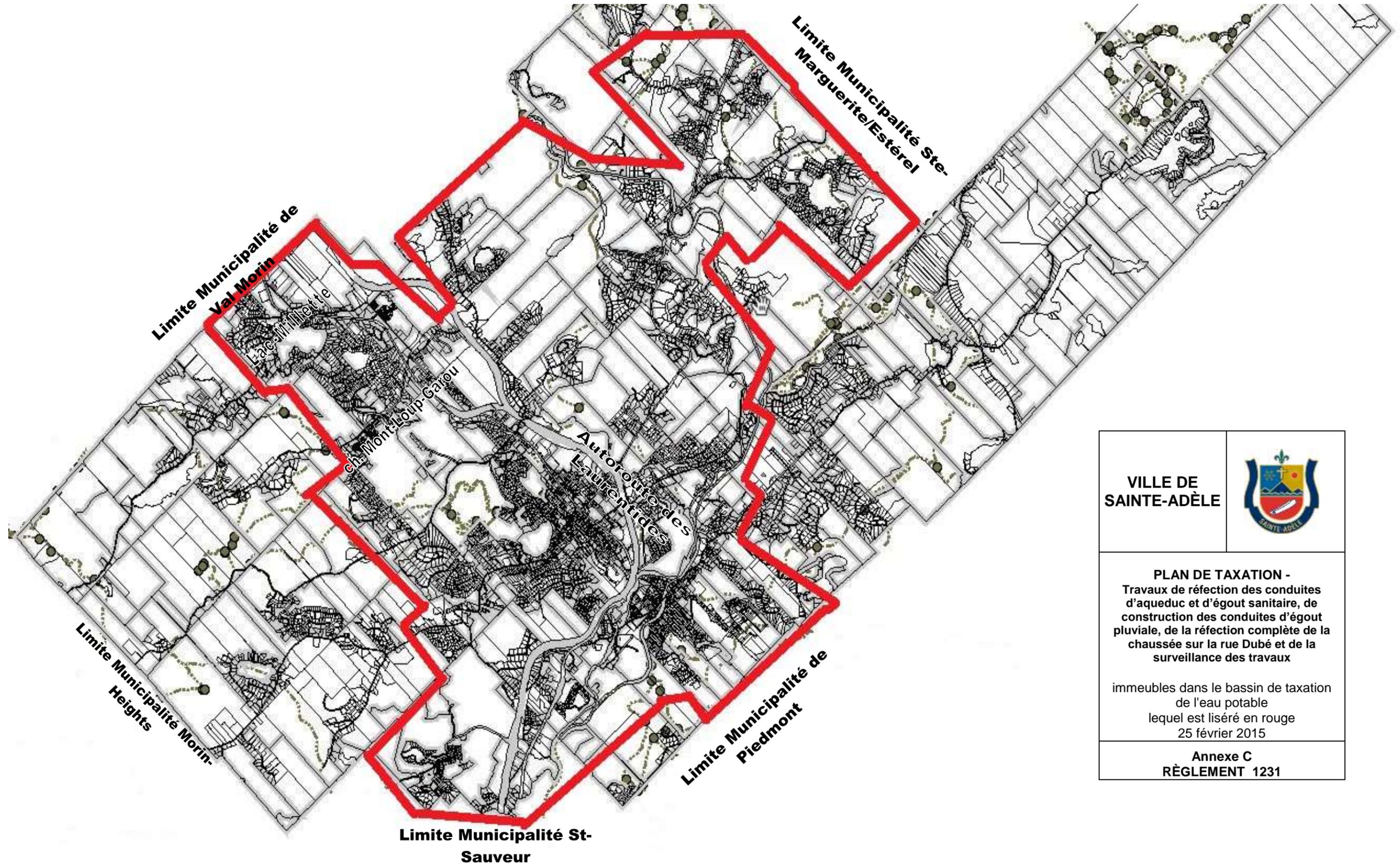
RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOITS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
10.0	BORDURE ET TROTTOIR				
10.1	Bordure en béton, coulée en place <ul style="list-style-type: none"> ▪ conforme aux normes du MTQ ▪ bordure caniveaux tel que détail ▪ incluant excavation et remblayage ▪ incluant assise en pierre nette 	370	m.lin.	85,00 \$	31 450 \$
10.2	Réfection des trottoirs en béton <ul style="list-style-type: none"> ▪ enlèvement du trottoir existant ▪ sciage, excavation, préparation de l'assise, coussin, remblayage et régilage ▪ conforme aux normes du MTQ ▪ incluant descente pour personne à mobilité réduite ▪ tel que plan 	8	m ²	150,00 \$	1 200 \$
11.0	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUSSÉE				
11.1	Terre végétale <ul style="list-style-type: none"> ▪ épaisseur 75 mm ▪ matériaux conformes aux normes du ministère des Transports 	900	m ²	5,00 \$	4 500 \$
11.2	Engazonnement en plaques <ul style="list-style-type: none"> ▪ fourniture et mise en place ▪ inclus piquet d'ancrage si requis 	900	m ²	7,00 \$	6 300 \$
11.3	Protection et/ou réfection des murets, mur, escaliers, aménagement, etc. tout au long des travaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'entrepreneur doit protéger tous les aménagements privés ou en faire la réfection suite aux travaux ▪ travaux manuels ou avec équipements de petits gabarits ▪ incluant : <ul style="list-style-type: none"> - main d'œuvre - équipement - matériaux - toute perte de temps / productivité 	---	---	GLOBAL	50 000 \$

DATE : Le 19 février 2016
PROJET : Rue Dubé
**Réfection de chaussée (320 m.lin. ±)
 et des réseaux d'aqueduc et d'égouts**
CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
DOSSIER : 51.00.19

RUE DUBÉ
RÉFECTION CHAUSSÉE, AQUEDUC, ÉGOUS SANITAIRE ET PLUVIAL
ESTIMATION DES COÛTS

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
11.0	AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA CHAUSSÉE (suite)				
11.4	À la demande du maître de l'ouvrage, certains articles pourront être ajoutés				
11.4.1	Haie de cèdres de 1,2 m de hauteur	20	unité	100,00 \$	2 000 \$
11.4.2	Érable à sucre de 1,8 m de hauteur	5	unité	250,00 \$	1 250 \$
11.5	Abat-poussière ▪ chlorure de calcium en solution, épandu au taux de 0,6 l/m ²	5 000	litre	0,20 \$	1 000 \$
12.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
12.1	Barrière à sédiments en géotextile ▪ dessin ENV-104 (section 2C)	50	m.lin.	20,00 \$	1 000 \$
13.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES	---	---	---	40 000 \$
COÛTS DE CONSTRUCTION					812 375 \$



VILLE DE
SAINTE-ADELE



PLAN DE TAXATION -
Travaux de réfection des conduites
d'aqueduc et d'égout sanitaire, de
construction des conduites d'égout
pluviale, de la réfection complète de la
chaussée sur la rue Dubé et de la
surveillance des travaux

immeubles dans le bassin de taxation
de l'eau potable
lequel est liséré en rouge
25 février 2015

Annexe C
RÈGLEMENT 1231

Autoroute 15



**VILLE DE
SAINTE-ADÈLE**

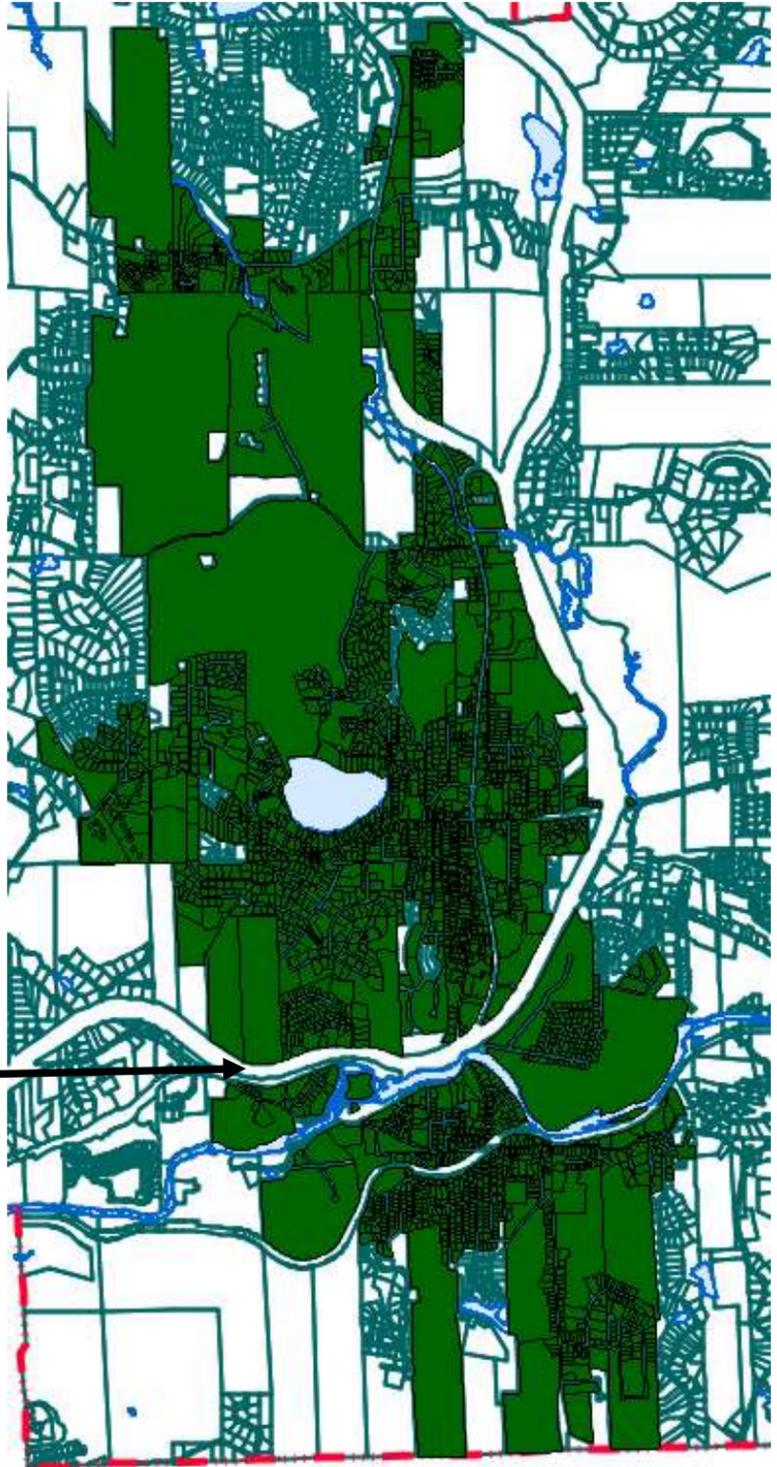


**PLAN DE TAXATION -
Travaux de réfection des conduites
d'aqueduc et d'égout sanitaire, de
construction des conduites d'égout
pluviale, de la réfection complète de la
chaussée sur la rue Dubé et de la
surveillance des travaux**

immeubles dans le bassin de taxation de
l'égout sanitaire
lequel est sélectionné en brun
25 février 2016

**Annexe D
RÈGLEMENT 1231**

Autoroute 15



**VILLE DE
SAINTE-ADÈLE**



PLAN DE TAXATION -
Travaux de réfection des conduites
d'aqueduc et d'égout sanitaire, de
construction des conduites d'égout pluviale,
de la réfection complète de la chaussée sur
la rue Dubé et de la surveillance des travaux

immeubles dans le bassin de taxation de
l'égout pluvial
lequel est sélectionné en vert
25 février 2016

**Annexe E
RÈGLEMENT 1231**